



Fiches écogestes

Pour les zones humides

Repérer une zone humide
autour de chez soi

Créer une zone humide
dans son jardin



Repérer une zone humide autour de chez soi

Les zones humides sont des milieux peu ou mal connus, et pourtant ils ont une grande importance écologique. Elles sont diverses, il s'agit « *d'étendue de marais, de fagnes, de tourbière, d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres* »¹. Elles prennent donc des formes variées : tourbière, marais, lac d'altitude, mares, bras morts, prairies humides, forêts alluviales, marais salants, ou encore lagunes.

Leur rôle est également multiple :

- Elles sont des régulateurs hydrologiques, c'est-à-dire qu'elles agissent comme des éponges, elles absorbent l'eau au bord des rivières en période de crue, et la restituent en période de sécheresse. Elles favorisent l'infiltration vers les nappes souterraines.
- Ce sont des épurateurs naturels dans le bassin versant, elles piègent jusqu'à 30% du carbone dans les sols et absorbent jusqu'à 16% de l'azote.
- Ce sont des espaces naturellement riches pour les activités de pâturage, de culture de bois (construction et chauffage), et de fauche des prés.
- Pour finir, elles sont des habitats naturels et des lieux de reproduction pour de nombreuses espèces, aussi bien animales que végétales, elles participent ainsi au maintien des continuités écologiques.

Mais elles sont également dangereusement menacées par les activités humaines : urbanisation et routes, intensification de l'agriculture, intensification de la production forestière, aménagements des cours d'eaux, aménagements portuaires, prélèvements d'eau ou encore extractions de matériaux. Par conséquent, 50% des zones humides ont disparu en France au cours du siècle dernier, c'est pourquoi il est urgent d'en prendre soin.

Leur protection commence par leur connaissance, ce défi écogeste consiste donc à vous donner des éléments pour identifier les zones humides autour de chez vous afin de mieux reconnaître et comprendre ces milieux.

Et si vous désirez aller plus loin, une fois que vous aurez identifié les zones humides voisines, vous pourrez participer au projet « Mares, où êtes vous ? » en procédant à l'identification de ces dernières.

¹ Convention relative à la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources de 1975

✚ Reconnaître une zone humide :

Bien que les zones humides aient des formes variées, il est possible de reconnaître un terrain appartenant à la famille des zones humides grâce à plusieurs critères.

Attention, ces critères ne sont pas exhaustifs : un terrain qui ne répond pas pleinement aux critères suivants peut être un milieu humide.

1- L'eau :

Une zone humide est caractérisée par la présence d'eau dans le sol, il peut s'agir d'une nappe présente à la surface du sol ou d'une nappe souterraine baignant le sol avec une dizaine de centimètres de profondeur durant une partie de l'année.

2- Le sol :

Pour de nombreuses zones humides, le sol est noir et fibreux, il peut également prendre des couleurs ocre et/ou bleu-gris.

3- La végétation :

Les zones humides sont riches en végétation (dans la réglementation française une surface en eau dépourvue de végétation, tel qu'un lac ou une rivière, n'est pas considérée comme une zone humide, mais du point de vue international il s'agit d'un milieu humide). La plupart des zones humides contiennent des espèces floristiques hygrophiles, c'est-à-dire des plantes dont l'humidité et l'eau sont nécessaires à leur bon développement. De nombreuses espèces bien connues du grand public témoignent de la présence d'une zone humide telles que l'iris jaune, les grandes laïches, les roseaux en plumet ou encore les roseaux en massette.

✚ Participer au projet « Mares, où êtes vous ? »

→ <https://www.mares-libellules.fr/>

Et si vous souhaitez aller plus loin, vous pouvez participer au projet « Mares, où êtes vous ? ». C'est un observatoire permettant à chacun.e de participer à l'inventaire des réseaux de mares sur le périmètre de l'ancienne région Rhône-Alpes et au suivi de l'état de santé de ces milieux fragiles. Cet observatoire vise à faire découvrir ou bien redécouvrir ces milieux riches, de les restaurer et de les préserver.

Chacun peut y contribuer à son niveau, de différentes manières : simplement localiser une mare, aller un peu plus loin et la décrire à l'aide du formulaire de l'observatoire, ou encore photographier puis identifier les libellules observées autour de la mare avec l'aide du programme Pixel Libellules.

En parallèle, des spécialistes du groupe « Sympetrum » et de FNE réalisent des inventaires dans des territoires pilotes.

L'ensemble de ces données sont consultables sur la cartographie de l'observatoire. A terme, elles permettront de suivre l'évolution des mares et de leur santé.

Créer une zone humide dans son jardin

Avoir une mare dans son jardin apporte de nombreux avantages : accueillir la biodiversité et la vie sauvage dans son jardin, attirer des auxiliaires pour protéger son jardin des insectes ravageurs (exemple : libellules et grenouilles), renforcer la santé des plantes grâce à l'évaporation de la mare, stocker l'eau de pluie pour l'arrosage, ou encore créer un lieu de fraîcheur pour se protéger et protéger le jardin des grosses chaleurs.

A savoir : une mare dans votre jardin n'entraînera pas une invasion de moustiques, une mare équilibrée sera remplie d'amphibiens qui seront de véritables prédateurs pour ces derniers.

Les choix préalables pour une bonne construction :

La période : entre mars et septembre pour aider la vie sauvage à s'établir dans le jardin.

L'emplacement :

- Endroit sec et plat, éloigné des axes routiers.
- Favoriser un endroit ombragé l'été entre 12h et 16h, tout en étant à moins de 3 ou 4m des arbres à feuillage caduc (la chute des feuilles augmentent le taux de matières organiques et provoque des phénomènes d'eutrophisation), et en évitant la proximité immédiate de grands arbres (les racines risquent d'endommager la mare).
- Préférer la périphérie du jardin, proche d'une zone un peu sauvage qui représente un refuge pour la faune (haie, rocaille, zone non tondue).

La dimension :

- Minimum 2 ou 3m².
- Profondeur de 80cm à 1,5m pour conserver des zones d'eau libre dépourvues de végétations aquatiques et maintenir une certaine quantité d'eau afin de préserver la mare du gel.
- Pente douce (10 à 20%) pour permettre aux animaux (domestiques et sauvages) qui se retrouvent dans la mare d'en sortir facilement.

La construction :

Au sol, délimiter un contour non géométrique des berges.

Creuser et décaper l'ensemble sur 20cm de profondeur. Réserver les 10 premiers cm de couche d'herbe pour la suite. Puis de chaque côté creuser des marches de 20cm de hauteur sur 80cm de longueur pour obtenir une pente douce, jusqu'à obtenir la profondeur désirée.

Si vous souhaitez faire une petite mare, vous pouvez creuser d'un côté de la mare des marches de 40cm x 40cm, puis de l'autre côté des marches de 20cm de hauteur sur 80cm de longueur. Dans ce cas, à la prochaine étape, favorisez la bâche en plastique à l'argile naturelle pour étancher le bassin.

Enlever toutes les inégalités (racines, pierres, herbe, etc.), puis rendre le bassin étanche → deux possibilités :

1. Avec de l'argile naturelle (terre glaise) :

- ⇒ Disposer l'argile sur toute la surface sur une épaisseur d'environ 20 à 30cm, et damer avec vigueur.
- ⇒ Sur la première marche, recouvrir de **terre pauvre en matière nutritive**, ou d'un **mélange de sable abrasif et d'argile** (en vue d'accueillir des plantes aquatiques).
- ⇒ Puis mettre en eau rapidement pour éviter la détérioration de l'argile par les plantes ou les galeries de rongeurs (avec de l'eau de pluie, eau de source ou eau du réseau)

2. Avec du sable et une bâche en plastique (disponible en jardinerie : il faudra qu'elle soit soudable pour assembler deux bâches et en obtenir une grande, elle devra être assez épaisse pour résister au gel, à l'usure, aux coupures et aux UV)

- ⇒ Recouvrir le bassin d'un lit de sable mouillé d'environ 5cm.
- ⇒ Déposer la bâche et la fixer à chaque palier en disposant **des pierres**.
- ⇒ Découper le surplus de bâche et enterrer les bords pour solidifier le bassin.
- ⇒ Masquer les bords de la bâche à l'aide des couches d'herbe préalablement réservées, ou avec du sable ou du gravier.
- ⇒ Sur la première marche, recouvrir de **terre pauvre en matière nutritive**, ou d'un **mélange de sable abrasif et d'argile** (en vue d'accueillir des plantes aquatiques).
- ⇒ Mettre en eau (avec de l'eau de pluie, eau de source ou eau du réseau). Vous pouvez laisser le bassin se remplir naturellement d'eau de pluie pendant plusieurs semaines.

Sur les rives, ajouter **pierres et branches mortes** afin de constituer des refuges pour de nombreuses espèces (insectes, reptiles et amphibiens).

Une fois que la mare est remplie, patienter quelques jours pour que l'eau se réchauffe. Une fois l'eau réchauffée, procéder à l'introduction de faune et flore.

Pour les plantations :

- Choisir des **plantes d'origine régionale**, en favorisant le **prélèvement de graines dans un milieu naturel voisin** à l'achat de semences en jardinerie (risque de polluer le milieu naturel). Vous pouvez aussi prélever quelques pieds sur une autre mare en demandant l'autorisation du propriétaire.
- **Ne pas prélever les plantes protégées** (leur prélèvement est interdit) : en cas de doute, se référer à l'Annexe I et II de l'Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire².
- Varier les espèces (oxygénantes, flottantes, semi-aquatiques, de marais, etc.).
- **Eviter les espèces exotiques envahissantes** (ex : renouées du Japon, Bunias d'Orient, Jussies, etc.).
- Respecter les profondeurs d'immersion de chaque végétal.
- Planter les végétaux aquatiques entre avril et septembre.

Pour la faune :

- Les grenouilles, crapauds, tritons, salamandres arriveront spontanément si un autre milieu humide se trouve dans les 2km.
- **Ne pas capturer les batraciens pour les mettre dans votre mare** : ils sont protégés, leur capture dans la nature et leur déplacement sont interdits.
- Les insectes arriveront par les airs.
- Eviter les espèces exotiques.
- **Ne pas y introduire de poisson** (la mare est un écosystème qui repose sur l'absence de poisson, favorisant le développement d'une faune spécialisée, amphibiens et libellules notamment, qui ne tolèrent pas leur présence).
- Prévoir en périphérie des refuges pour l'hivernation des batraciens (tas de pierres, de tuiles, souches, piles de bois, branches, feuilles).

Il faut attendre 2 ou 3 ans pour qu'un équilibre biologique s'installe.

Entretien :

Veiller à limiter l'envahissement par les plantes comme les algues. Retirer les feuilles mortes de la surface de l'eau.

L'utilisation de produits chimiques (engrais, pesticides, insecticides) à proximité de la mare, ainsi que les produits pour traiter l'eau, comme les algicides, est à proscrire.

Sources :

- <https://www.ecoconso.be/fr/Une-mare-au-jardin#:~:text=Les%20milieux%20humides%20sont%20extr%C3%AAAmement,elle%20apporte%20vie%20et%20diversit%C3%A9%20!>
- <https://www.consoglobe.com/jardin-ecolo-creer-mare-naturelle-4193-cg>
- <https://www.terrevivante.org/70-creer-une-mare.htm>
- http://documentation.pole-zhi.org/doc_num.php?explnum_id=340

² Annexe I et II de l'Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=80A284B1CE40AEB547340E9C19166149.tplgfr30s_1?idSectionTA=LEGISCTA000006110257&cidTexte=JORFTEXT000000865328&dateTexte=20200723